



MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST
741, CHEMIN HUNTER
AYER'S CLIFF, QUÉBEC J0B 1C0
TÉL : 819-838-4334
COURRIEL : BARNSTON.OUEST@XITTEL .CA

AVIS PUBLIC

Règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité Barnston-Ouest

AVIS est par la présente donné, par la secrétaire-trésorière de la municipalité de Barnston-Ouest, que lors de la séance ordinaire de son conseil tenue le **8 janvier 2018**, le conseil municipal a adopté le **Règlement numéro 262-2017 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Barnston-Ouest**.

Le Règlement numéro 262-2017 est donc entré en vigueur le 8^e jour de janvier deux mille dix-huit (2018).

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 741, chemin Hunter à Barnston-Ouest. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Barnston-Ouest, ce 11 janvier 2018.

Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
D'UN AVIS PUBLIC**



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

Je soussigné, Sonia Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant dans la Ville de Coaticook certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

1. Bureau municipal;
2. Église de Kingscroft.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce onzième jour de janvier deux mille dix-huit (11 janvier 2018)

Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

RE : adoption du règlement 262-2017 – Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Barnston-Ouest